



Paris, le 16 février 2022

ACCÉDEZ À LA GRANDE ENQUÊTE DE LA FGAAC-CFDT

CLIQUEZ SUR LE LIEN



SCANNEZ MOI

CRÉATION DE LA PR 14 ET DE LA PR 21 : LA FGAAC-CFDT REVENDIQUE LA REFONTE DE LA GRILLE TA/TB !

Qualification TA	Niveau 1	5 ⇌ 6 Coefficient de passage à 26%	6 ⇌ 7 Coefficient de passage à 22%	7 ⇌ 8 Coefficient de passage à 18%
	Niveau 2 (délai de séjour maxi N1-N2 10 ans)	9 ⇌ 10 Coefficient de passage à 26%	10 ⇌ 11 Coefficient de passage à 22%	11 ⇌ 12 Coefficient de passage à 18%
	Niveau 3 (délai de séjour maxi N1-N3 20 ans)	13 ⇌ 14 Coefficient de passage à 26%		

Qualification TB	Niveau 1	10 ⇌ 11 Coefficient de passage à 26%		
	Niveau 2 (délai de séjour maxi N1-N2 2 ans)	12 ⇌ 13 Coefficient de passage à 26%	13 ⇌ 14 Coefficient de passage à 22%	14 ⇌ 15 Coefficient de passage à 18%
	Niveau 3 (délai de séjour maxi N1-N3 10 ans)	16 ⇌ 17 Coefficient de passage à 26%	17 ⇌ 18 Coefficient de passage à 22%	18 ⇌ 19 Coefficient de passage à 18%
	Niveau 4 (délai de séjour maxi N1-N4 20 ans)	20 ⇌ 21 Coefficient de passage à 26%		

La FGAAC-CFDT a été la seule OS à revendiquer et à obtenir le déblocage de la grille TA/TB lors de la Table Ronde Salariale du 17 novembre 2021

Faute d'accord, les mesures obtenues par la FGAAC-CFDT sont mises en oeuvre par voie unilatérale. Conformément à l'accord signé par la CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT, les premiers échanges, en lien avec les modalités de création de la PR 14 et de la PR 21, ont débuté avec la Direction.

La FGAAC-CFDT a porté dans ce cadre son projet de refonte de la grille TA/TB qui permettra d'améliorer le déroulement de carrière de tous les conducteurs ! ⇌⇌⇌



5, rue Pleyel
93200 ST DENIS



www.fgaac-cfdt.fr



FGAAC-CFDT Officiel



01-76-58-12-21



www.fgaac-cfdt.fr



FGAAC-CFDT Officiel



CRÉATION DES PR 14 ET 21 : LA FGAAC-CFDT REVENDIQUE LA REFONTE DE LA GRILLE TA/TB !

LA CRÉATION DE CES DEUX NOUVELLES POSITIONS NÉCESSITE DE REFONDRE LA GRILLE :

LE POSITIONNEMENT DANS LE PROLONGEMENT DE LA GRILLE ACTUELLE N'EST PAS ENVISAGEABLE :

Si ces deux nouvelles PR étaient créées en prolongeant la grille actuelle, cela conduirait à pouvoir attribuer la PR 14 et la PR 21 à seulement 10% des ADC positionnés dans les contingents 13 sur 14 et 20 sur 21 !

10% : cela voudrait dire qu'il faudrait à certains conducteurs 10 ans pour obtenir la PR 14 ou la PR 21 ! Ce scénario est tout simplement inacceptable pour la FGAAC-CFDT !

Qualification TA	Niveau 1	5 ⇌ 6 Coefficient de passage à 26%	6 ⇌ 7 Coefficient de passage à 22%	7 ⇌ 8 Coefficient de passage à 18%		
	Niveau 2	9 ⇌ 10 Coefficient de passage à 26%	10 ⇌ 11 Coefficient de passage à 22%	11 ⇌ 12 Coefficient de passage à 18%	12 ⇌ 13 Coefficient de passage à 14%	13 ⇌ 14 Coefficient de passage à 10%
Qualification TB	Niveau 1	10 ⇌ 11 Coefficient de passage à 26%				
	Niveau 2	12 ⇌ 13 Coefficient de passage à 26%	13 ⇌ 14 Coefficient de passage à 22%	14 ⇌ 15 Coefficient de passage à 18%		
	Niveau 3	16 ⇌ 17 Coefficient de passage à 26%	17 ⇌ 18 Coefficient de passage à 22%	18 ⇌ 19 Coefficient de passage à 18%	19 ⇌ 20 Coefficient de passage à 14%	20 ⇌ 21 Coefficient de passage à 10%

UN PROJET DE GRILLE QUI OUVRE DE NOUVELLES PERSPECTIVES AUX ADC :

LE PROJET DE LA FGAAC-CFDT AMÉLIORERAIT LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DE TOUS LES ADC :

La FGAAC-CFDT constate aujourd'hui un ralentissement du déroulement de carrière des conducteurs sur certaines PR, pour lesquelles les délais de séjour dépassent aujourd'hui plus de 5 ans.

Le projet de la FGAAC-CFDT basé sur la création d'un Niveau 3 sur la Qualification TA et d'un Niveau 4 sur la Qualification TB permet de réétager les positions de la grille TA/TB et d'améliorer significativement les volumes de passage en positions et de réduire mécaniquement les délais de séjour.

Les taquets d'ancienneté de 10 ans et 20 ans pour l'accès aux niveaux 2 et 3 de la Qualification TA (3 et 4 pour les TB) permettraient de garantir aux conducteurs un système de déroulement de carrière plus juste et équitable.

Ce projet permettrait également d'améliorer le déroulement de carrière des conducteurs contractuels par analogie avec les ADC statutaires.

LE PROJET DE LA FGAAC-CFDT PERMET DE PRÉPARER DE FUTURES ÉVOLUTIONS DE LA GRILLE TA/TB :

La FGAAC-CFDT a obtenu que les conducteurs accèdent au collège Maîtrise, dans le cadre des négociations de l'accord de branche relatif aux classifications/rémunérations.

Cette reconnaissance de l'expertise et des responsabilités des conducteurs doit se traduire par une meilleure rémunération. La Qualification E qui correspond à la même Classe 5, que celle dont relèvent désormais les TB, se termine à la PR-23.

Pour la FGAAC-CFDT, la création de la TA2-14 et de la TB3-21 ne sont qu'une étape. La FGAAC-CFDT continuera de revendiquer avec opiniâtreté l'ajout de 2 PR supplémentaires sur le Niveau 3 de la Qualification TA et sur le Niveau 4 de la Qualification TB !



5, rue Pleyel
93200 ST DENIS



www.fgaac-cfdt.fr



FGAAC-CFDT Officiel



01-76-58-12-21



www.fgaac-cfdt.fr



FGAAC-CFDT Officiel